



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-24**

Fermetures des meubles frigorifiques de vente à température positive

1. Secteur d'application

Locaux existants de distribution de produits frais tels que : hypermarchés, supermarchés, magasins de proximité, etc.

2. Dénomination de l'opération standardisée

Cette opération standardisée vise les meubles frigorifiques verticaux à température positive dans les bâtiments existants pour les améliorations suivantes :

- installation de kits de portes en verre sur des meubles existants ;
- ou installation de meubles neufs, équipés de portes en verre.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Le vitrage des portes a un coefficient de transmission thermique de $U_g \leq 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$, évalué selon la norme EN 673.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

7 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

<p>Montant unitaire (en kWh cumac/mètre linéaire)</p>	X	<p>Longueur de linéaire équipé de porte en verre (en mètre linéaire)</p>
27 000		L